



# PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 02 janvier 2024

**Nouvelle géographie prioritaire pour la politique de la ville : 19 quartiers prioritaires actés par décret dans les Hauts-de-Seine suite à une démarche collaborative mise en place par les services de l'Etat**

**Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, vient parachever le travail engagé avec les communes des Hauts-de-Seine, pour déterminer les contours de la nouvelle géographie prioritaire.**

Les quartiers prioritaires, périmètres d'action de la politique de la ville, ont été redéfinis selon trois critères : le quartier doit appartenir à une unité urbaine d'au moins 10 000 habitants, comprendre plus de 1 000 habitants et le niveau de vie doit y être inférieur au seuil de pauvreté tenant compte du niveau de vie en Île-de-France.

Le décret du 28 décembre liste 19 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans les Hauts-de-Seine qui en comptabilisaient 21 auparavant. 11 communes sont désormais concernées : Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Colombes, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Nanterre, Sceaux et Villeneuve-la-Garenne. Le décret acte notamment la sortie de la géographie prioritaire de la ville de Clichy, et l'entrée du quartier intercommunal des Blagis dans le sud du département.

La préfecture des Hauts-de-Seine a mené un travail itératif avec les maires des communes et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour définir les nouveaux contours des quartiers prioritaires.

Selon la source Insee Filosofi 2019, le nombre d'habitants en quartier prioritaire passerait ainsi de 104 700 à 98 500 habitants, soit 6 200 personnes de moins. Entre 2014 et 2019, le taux de pauvreté a en effet légèrement diminué dans les Hauts-de-Seine, passant de 12,2 % à 11,9 %, et le niveau de vie médian a augmenté de 25 961 € à 28 310 €.

Dès la fin du mois de mai 2023, la Préfecture des Hauts-de-Seine a initié des concertations citoyennes au sein de chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. Les habitants ont pu proposer leurs idées pour améliorer leur cadre de vie. Les contrats « Engagement Quartiers 2030 » qui verront le jour au premier semestre 2024, reflèteront de manière concrète les besoins exprimés et orienteront les actions en faveur des habitants jusqu'en 2030.

Liste des 19 QPV :

EPT	Commune	Nom du QPV
Boucle Nord de Seine	Asnières-sur-Seine	Hauts d'Asnières
	Colombes	Audra - Musiciens
		Fossés Jean
		Petit Colombes
	Gennevilliers	Les Grésillons
		Agnettes
		Luth-Fossé
Villeneuve-la-Garenne	Cap Villeneuve	
Paris Ouest La Défense	Nanterre	Chemin de l'Île
		Université II
		Le Parc
		Petit Nanterre
		Université I
		Secteur Anatole France
Vallée Sud Grand Paris	Antony	Noyer Doré
	Bagneux	Abbé Grégoire - Mirabeau - Lincoln
		Cité des Musiciens
	Châtenay-Malabry	Cité Jardins
Bagneux, Sceaux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses	Les Blagis	
<b>TOTAL</b>		<b>19 QPV</b>